



VILLE DE GRUSON

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AYANT POUR OBJET D'ASSISTER LES GRUSONNOIS DANS LEURS ACHATS D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

1/ Le contexte

La Ville de Gruson s'est engagée dans une démarche de transition énergétique (Extinction de l'éclairage public la nuit, Prime VAE, ...) qu'elle considère comme une opportunité pour son territoire et ses habitants.

Les dépenses concernant l'énergie font partie des dépenses les plus importantes des ménages et la ville de Gruson souhaite permettre, par sa démarche volontariste, une potentielle baisse de celles-ci. Elle souhaite accompagner les habitants dans l'évolution de leur pratique vers une fourniture en énergie verte. En ce sens, l'achat groupé d'énergie verte constitue un levier qui permettrait aux habitants de faire évoluer leurs pratiques tout en préservant leur pouvoir d'achat.

2/ Objet de l'appel à projets

La présente consultation a pour objet de confier au prestataire lauréat l'organisation d'un achat groupé d'électricité et de gaz verts pour les habitants de la ville de Gruson. La ville de Gruson n'aura aucun rapport financier avec le candidat retenu et ne prendra à sa charge qu'une partie des coûts de promotion constitués par l'usage de ses propres canaux de diffusion (site internet, réseaux sociaux, etc). Le prestataire prendra à sa charge exclusive l'achat groupé et l'accompagnement des Grusonnois. Sa rémunération ne pourra se faire que via le fournisseur d'énergie retenu à l'issue de la procédure. Le prestataire devra respecter la réglementation en vigueur et s'adapter à son évolution durant le contrat.

3/ Contenu de l'offre à présenter

- Lettre de motivation,
- Le modus operandi détaillé de la mise en œuvre de l'achat groupe et notamment :
 - o Les actions de communications envisagées,
 - o Les actions d'accompagnement à destination des Grusonnois,
 - o Le planning précis envisagé,
 - o Les modalités de mise en concurrence des fournisseurs d'énergie,
 - o La présentation de l'équipe dédiée,
 - o La façon dont le prestataire assurera sa rémunération.
- Les références récentes,
- Le projet de convention de partenariat à souscrire avec la commune.

4/ Critères de sélection

- Qualité de la communication (méthode d'informations mails, courriers, réunions, autre...) et actions pédagogiques à destination des Grusonnois (sur la transition énergétique, la diminution des consommations) = 25%,
- Actions d'accompagnement à destination des Grusonnois (permanences, accompagnement commercial) = 25%,
- Garanties professionnelles, techniques, financières et expérience du prestataire = 25%,
- Transparence de la mise en compétition des fournisseurs d'énergie = 25%.

5/ Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois, à compter de la date limite de remise des offres par le prestataire.

6/ Conditions d'envoi des offres

L'offre sera transmise par mail à **contact@mairie-gruson.fr**, contenant la totalité des pièces définies au présent règlement de consultation.

L'objet de ce mail portera les mentions suivantes :

Offre pour la « **Ville de Gruson – Groupement d'Achat citoyen – Électricité et gaz verts** »

Date limite de remise des offres : samedi 10 juillet 2021 à 12h00.

Les dossiers qui seraient remis après la date fixée ci-dessus, ne seront pas retenus.